



LE MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,  
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Paris, le 30 mai 2006

Madame, Monsieur,

Comme je vous l'ai écrit il y a quelques semaines, votre société a été identifiée comme faisant partie des 2 000 entreprises dont le chiffre d'affaires a le plus augmenté en 2003 et en 2004, parmi toutes les sociétés françaises comptant entre 5 et 250 salariés. Je vous félicite à nouveau, ainsi que tous vos collaborateurs, de ce succès, qui vous place parmi les entreprises les plus performantes de notre pays.

Vous avez été très nombreux à participer, le 11 mai dernier, à la manifestation présidée par le Premier Ministre, Dominique de Villepin, et au cours de laquelle je vous ai présenté les acteurs qui ont accepté, chacun dans son domaine, de se mobiliser à vos côtés.

J'ai souhaité également que vous puissiez recevoir un certificat personnalisé de cette réussite, pour pouvoir mettre à l'honneur votre label « Gazelle 2005 » auprès de vos collaborateurs, de vos clients et de vos partenaires. La manifestation du 11 mai dernier n'ayant pas permis une remise individuelle de ce document à chacune des 2 000 entreprises, je joins votre certificat à cet envoi, en espérant qu'il vous aidera à valoriser votre label.

Je souhaite que le programme « Gazelles » favorise la poursuite de votre développement. Un site internet sera mis en place et progressivement enrichi par les contributions des partenaires du programme. Vous pourrez le consulter dès à présent à l'adresse : <http://www.gazelles.pme.gouv.fr>. Vous y retrouverez notamment les documents distribués le 11 mai dernier.

Avec ce programme « Gazelles », nous adoptons une approche inédite, consistant à mettre à l'honneur les entreprises les plus dynamiques et à reconnaître les défis spécifiques auxquels vous faites face, pour vous aider à les surmonter. Dans ce cadre, le Premier Ministre m'a chargé de travailler à la création d'un statut d'entreprise de croissance, au profit des petites et moyennes entreprises qui connaissent deux années de suite une forte croissance de leur masse salariale. Ce statut permettra aux entreprises concernées de bénéficier pendant au moins deux ans d'un soutien particulier, avec un objectif : neutraliser les surcoûts liés à la croissance.

Je formule le vœu que vous soyez à nouveau labellisé « Gazelle » en 2006, 2007, et au-delà et vous adresse tous mes encouragements pour poursuivre sur le rythme de croissance spectaculaire que vous avez atteint en 2003 et 2004 et qui m'a conduit à vous distinguer. Pour les prochaines promotions, nous procéderons comme lors de cette première édition, en identifiant les gazelles de l'économie française à partir des comptes déposés au greffe du tribunal de commerce.

Je vous invite à consulter régulièrement le site internet des gazelles, et je vous prie, Madame, Monsieur, de croire à l'expression de ma considération la meilleure.

Renaud DUTREIL